

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 43

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nouvelles Cantonales

BALE

Unis depuis 600 ans

Les Bâlois qui, dit-on, aiment faire la fête, ne se sont pas privés de commémorer grandiosement et pendant 3 jours l'unification du Petit et du Grand Bâle. Celle-ci avait eu lieu le 6 avril 1392, lorsque le Grand Bâle acheta le Petite Bâle pour un montant de 29.800 fr.s. A l'époque, l'évêque Friedrich de Strasbourg avait été contraint de vendre le Petit Bâle pour renflouer ses caisses vidées par la guerre. L'unification avait été fêtée pour la première fois en 1892, aussi durant trois jours.

Bâle-Campagne pour le TGV Rhin-Rhône

Le canton de Bâle-Campagne a décidé de soutenir le projet de Train à Grande Vitesse Rhin-Rhône. Le canton devient adhérent de la Société d'Economie Mixte (SEM) Rhin-Rhône et il participera à raison de 90.000 frs.s. à une étude de rentabilité du projet. Le TGV Rhin-Rhône, prévu entre Mulhouse et Dijon/Dôle, devrait être intégré au programme de construction du réseau TGV pour 1995-1999. Bâle-Campagne est le 6ème canton à adhérer à la SEM Rhin-Rhône, après Bâle-Ville, Zurich, Berne, Soleure et Argovie. En tout, la participation suisse aux études de rentabilité devrait s'élever à 500.000 frs.

BERNE

Salaire au mérite

Au moment où était examinée la nouvelle loi sur l'engagement des enseignants, le Grand Conseil bernois, par 71 voix contre 51, a décidé qu'à l'avenir les prestations des enseignants bernois se répercuteront sur leurs salaires. Le gouvernement devra donc édicter une ordonnance sur l'appréciation des mérites des enseignants et fixer les critères sur

la manière d'en tenir compte dans leurs salaires. Vivement combattues par les socialistes et par les écologistes - pour eux, non seulement la motivation ne peut être monnayable, mais encore il est douteux que l'appréciation des critères soit objective - les propositions retenues par le gouvernement avaient au contraire été soutenues par les radicaux et l'UDC.

100 nouveaux emplois

Eclaircie à Thoun : une centaine d'emplois vont être créés dans un délai de 2 à 5 ans sur l'emplacement des Ateliers Fédéraux de Construction de Thoun, par une filiale d'une entreprise allemande, la Technische Überwachungsverein (TUV). Les tâches de la nouvelle succursale seront l'application de tests et des expertises privées, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement.

GENEVE

Caisse-maladie moins chère : un projet pilote à Genève

Depuis début octobre, les étudiants de l'Université de Genève se voient proposer des cotisations d'assurance-maladie moins chères. Il s'agit d'un projet-pilote, fruit d'une convention signée entre le Rectorat et "Avenir", une caisse-maladie gérante de l'assurance collective des étudiants. La prime de base coûte environ 20% de moins. "Avenir" a repris le système américain HMO (Health Maintenance Organization), déjà en pratique à Bâle et à Zurich. Le principe en est simple : la prime de base pour l'assurance maladie et accident est moins chère, à la seule condition que l'affilié se fasse soigner par un cabinet médical désigné, dont les médecins ont conclu une convention avec l'assurance. Les médecins de "1er

recours", généralistes, pédiatres, gynécologues et internistes, doivent gérer un budget alloué par l'assurance et contrôlé par une commission. Le désavantage de ne plus avoir le choix de son médecin devrait être contrebalancé par une limitation des coûts de santé. A Genève, le cabinet médical conventionné sera installé, dans un premier temps, à la Clinique de l'Arve. Pour les jeunes cotisants, le système offrira une certaine souplesse : pédiatres et gynécologues pourront être librement choisis, certains traitements spécifiques seront admis. Le Rectorat précise que ce projet-pilote sera suivi de près par l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) et par l'Institut de médecine sociale et préventive. L'accueil du projet, son coût exact, la qualité des soins seront sous observation. Ce qui permettra d'avoir, aussi, un contrôle plus strict sur le budget de la caisse-maladie.

LUCERNE

Fermée

L'idée d'une ville dont le centre serait totalement interdit aux voitures fait son chemin et la Ville de Lucerne en est la dernière adepte. Le conseil de la Ville vient en effet de décider la prohibition de la circulation de transit dans la vieille ville, la zone fermée étant délimitée par les remparts de la cité. Seuls y auront accès les livreurs, et seulement le matin, de 6 heures à 10 heures.

La Résolution de Francfort

Le Conseil de la Ville de Lucerne a décidé d'adhérer à la Résolution de Francfort. Le but de cette résolution est la promotion d'une nouvelle politique contre la drogue. La possession de cannabis serait décriminalisée et la consommation de petites quantités de drogue ne serait pas punie.

En 1990, Amsterdam, Francfort/Main, Hambourg et Zurich avaient décidé, lors d'une conférence, de développer une collaboration étroite dans le domaine de la lutte contre la drogue, tout en tenant compte des réalités et exigences de politique interne : rares sont les pays à vouloir être aussi permissifs...

NEUCHÂTEL

Un nouvel institut pour Neuchâtel

Un nouvel institut - le Service d'Information et de Documentation pour les Sciences Sociales (SIDOS) - vient d'ouvrir ses portes à Neuchâtel. Financé en majeure partie par la Confédération, par le biais des crédits versés à l'Association Suisse des Sciences Humaines et Sociales, le SIDOS devrait être à pied d'oeuvre fin octobre et employer au départ 5 à 6 personnes. Le travail de l'institut sera, avant tout, de rassembler toutes les informations existantes en matière de sciences sociales, y compris les données de l'Office Fédéral de la Statistique. Ces archives devront être répertoriées pour servir aux chercheurs, aux universitaires, aux entreprises privées ou bien encore aux instituts de sondage.

SCHAFFHOUSE

Elections

Le Président de la Ville de Schaffhouse, Max Hess, socialiste, a été réélu à la majorité absolue, confortant la position de son parti dans la ville. Celle-ci, jusqu'à la première élection de M. Hess, avait été un bastion radical pendant plus de 20 ans. Le Conseil des Etats du canton a également vu ses cinq conseillers sortants réélus. Ernst Neukomm (parti socialiste), au gouvernement depuis 1968, Hermann Keller (PS), Hans-Peter Leuhen et Peter Bri-



ner, tous deux radicaux, ainsi que Hansjörg Kunz, radical du centre, ont été ainsi reconduits dans leurs fonctions.

SCHWYZ

Plus cher

En fin de compte, le percement du tunnel situé sous l'Oelberg (Axenstrasse) reviendra deux fois plus cher que prévu. Le tragique accident survenu sur le chantier, qui avait coûté la vie d'un ouvrier, a conduit l'entrepreneur à mettre en place des anneaux de soutènement pour consolider la voûte. Ces travaux supplémentaires expliquent le dépassement du budget : 23 millions de francs suisses pour le tunnel provisoire, au lieu des 10,76 prévus initialement.

TESSIN

L'union fait la force

Les trois plus importants quotidiens tessinois, le "Corriere del Ticino", le "Giornale del Popolo" et "La Regione" constituent un pool publicitaire dénommé "Tre top Ticino". Cette association leur permet d'avancer un tirage global de 93.000 exemplaires, plus attractif pour les annonceurs publicitaires. Il faut dire que le Tessin n'échappe pas à l'hécatombe : le canton faisait vivre six quotidiens voilà trois ans. Aujourd'hui, la moitié d'entre eux a disparu. Et, depuis le 14 septembre "Il Dovere" (né en 1878) de Bellinzona, a fusionné avec l'"Eco di Locarno" (fondé en 1935, il paraissait 3 fois par semaine) pour donner naissance au quotidien "La Regione". "La Regione", avec ses 5 éditions régionales, espère tirer à 33.500 exemplaires au moins. Cette fusion consacre la disparition des quotidiens politiques : le parti libéral-radical tessinois, veuf de "Il Dovere", lance un hebdomadaire "Opinione liberale". Même choix pour "Popolo e Li-

bertà", appartenant au parti démocrate-chrétien, qui devient hebdomadaire. "Libera Stampa", du parti socialiste, laisse place à un journal de gauche indépendant (parution : du mardi au samedi) : "Nuova libera Stampa". Quant à la luganaise "Gazetta Ticinesi", d'inspiration libérale, de bi-hebdomadaire, elle est devenue depuis plusieurs mois déjà hebdomadaire.

THURGOVIE

Une commune disparaît

La commune thurgovienne de Hessenreuti va disparaître, à la demande du gouvernement cantonal. La localité, rattachée à la commune de Büglen, n'abrite en effet plus...qu'un seul citoyen. "Sans perspective de croissance, il est hors de question que la commune soit maintenue", a déclaré le gouvernement cantonal. Et l'unique citoyen d'Hessenreuti n'a pas protesté contre cette dissolution.

VALAIS

Réaménagement du barrage de Montvoisin

Plus grand, plus gros, le barrage de Montvoisin, appartenant aux Forces Motrices de Montvoisin SA (FMM), a été surélevé de 13,5 mètres. Il aura fallu 3 ans pour obtenir cette transformation : le barrage atteint désormais la hauteur de 250 mètres. Le barrage voit ainsi sa capacité en retenue d'eau augmenter de 30 millions de mètres cubes. Ces travaux permettront d'augmenter la puissance de 100 millions de kilowattheures.

Retrait

Le démocrate-chrétien Hans Wyer, 65 ans, Conseiller d'Etat, ne se portera pas candidat aux élections au Conseil d'Etat de mars 1993. L'actuel président du

gouvernement valaisan estime qu'après 16 ans passés à l'Exécutif cantonal, "le temps du renouvellement est arrivé". Il est entré au gouvernement en 1977 et dirige depuis lors le département des finances. Jusqu'en 1985, il avait en outre dirigé le département militaire, avant de prendre la direction du département de l'énergie. Président de la commune de Vigier jusqu'en 1976, il a été Conseiller National de 1967 à 1977, accédant à la présidence du Conseil en 1976. Il a également été président du parti démocrate-chrétien suisse pendant onze ans, de 1973 à 1984.

Caisse d'Epargne du Valais : deux condamnations

L'ancien directeur et l'ex-directeur-adjoint de la défunte Caisse d'Epargne du Valais (VEC) ont été reconnus coupables de violation de la Lex Furgler par le Tribunal d'Hérens-Conthey. Ils ont été condamnés à respectivement 8 et 15 mois de prison avec sursis. A l'origine de ces condamnations, le développement touristique de la station valaisanne de Torgon. Chargé du dossier à l'époque, le directeur-adjoint avait ensuite été accusé d'avoir "outrepassé ses compétences en matière de crédit" et, avec son directeur, d'avoir signé des "documents relatifs à la vente d'immeubles aux étrangers".

Fermeture de l'IREC

Victime de la récession, l'Institut de Recherche et d'Enseignement de la Communication (IREC), comprenant également un école de photo, ferme ses portes à Monthey. Les raisons invoquées par les responsables de l'IREC : un climat d'incertitude dû au "lâchage de l'Etat du Valais et de l'OFIAMT". En fait, l'effectif total des deux écoles se serait limité à 44 élèves pour l'année scolaire 92-93, alors que 80 inscriptions

étaient nécessaires pour assurer la marche de l'école. Conséquence navrante de cette fermeture, les 44 élèves inscrits se retrouvent sans école, forcés d'interrompre leurs études et trente professeurs recherchent maintenant un nouvel emploi.

VAUD

Vers un tram régional ?

Victime de son succès - à certaines heures de pointe, les rames du tramway sont pleines à craquer, provoquant la mauvaise humeur des passagers - le TSOL (Transport du Sud Ouest Lausannois) a peut-être trouvé un remède. Pourquoi ne pas travailler avec les CFF pour desservir Lausanne et ses environs ? Il a donc été procédé à un essai, en septembre dernier. Comme les motrices du TSOL, en raison de leur différence d'alimentation électrique, ne peuvent fonctionner sur les lignes CFF, c'est aux Transports Publics de Karlsruhe que l'on s'en fut emprunter deux motrices.

Celles-ci peuvent circuler aussi bien sur les voies de tramway électrifiées en courant continu, que sur les lignes des chemins de fer allemands qui fonctionnent en courant alternatif. Le résultat des essais : un train "léger", qui consomme moins et joue la rapidité. La direction du TSOL espère maintenant que cette solution pourra être mise en oeuvre sur certaines lignes - en direction de Morges, par exemple, en passant par Renens et Crissier. Ou bien sur la ligne Puidoux-Palézieux. Il faudra certainement beaucoup de patience avant de voir ces souhaits réalisés : à Karlsruhe, les tractations entre les Transports Publics et la Deutsche Bahn ont duré... une vingtaine d'années !

Budget serré

A l'étude en ce moment : le bud-

Votations cantonales

get de la Ville de Lausanne. La masse salariale est dans le colimateur de la commune. Si le canton hésite encore sur les moyens à employer pour réduire ou au moins contenir les salaires, Lausanne semble avoir trouvé la solution : elle percevrait une contribution de solidarité de 1 %. Cette mesure vaudrait dès le prochain exercice, pour une durée de 3 ans. Par contre, la compensation du renchérissement, le 13ème mois, les annuités et les promotions de fin d'année seraient maintenues. L'intégralité du montant des prestations assurées par la Caisse de pension du personnel communal n'est pas non plus remise en question. Pour savoir si cette mesure exceptionnelle sera acceptée, il faudra attendre le verdict du Conseil communal, courant décembre.

ZURICH

La péréquation entre les communes ne fait pas que des heureux ...

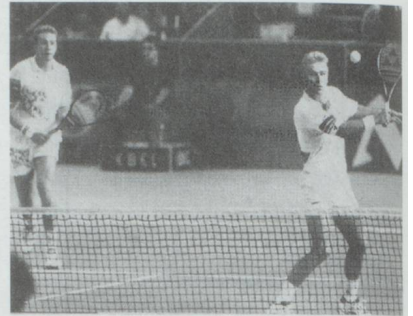
12 communes du canton de Zurich ont récemment déposé un recours auprès du Tribunal Fédéral. Elles contestent tout simplement la nouvelle clé de péréquation financière entre communes riches et pauvres. Cette nouvelle péréquation a été fixée par le Conseil d'Etat en juillet dernier, avec effet rétroactif au 1er janvier 1992. Dès lors, il est prévu que les 25 communes les plus riches du canton verseront 6 millions de frs.s. de plus, tandis que la contribution des communes les plus pauvres sera réduite de 5 millions. Ainsi, Küsnacht devrait déboursier 1,8 million, Zollikon 1,7 million et Zumikon 0,7 million. Totalement imprévue, cette hausse alourdit d'un coup les budgets des communes concernées. D'où l'ire de certaines ! ■

On votait dans onze cantons, le 27 septembre dernier.

Dans le canton de BALE-VILLE, les fonctionnaires les mieux payés devront désormais résider sur le territoire du canton. **BALE-CAMPAGNE** : les citoyens ont dit oui à une initiative exigeant une baisse de 20% de la taxe sur les véhicules, ils ont accepté une loi sur la protection du patrimoine mais ont refusé un crédit de 13 millions de frs.s. destiné à l'aménagement routier. **GENEVE** : les électeurs genevois ont accepté l'initiative des taxis "Mau-Mau" demandant la libéralisation du service des taxis (plus d'affiliation à une seule centrale de tous les taxis, plus de tarif unique). Acceptée aussi, l'initiative populaire du Rassemblement "contre les logements vides et la spéculation", par 50,75% des citoyens. Par contre, la loi contre les recours abusifs a été rejetée. **GRISONS** : l'agrandissement de la Bündner Frauenschule et l'adhésion du canton à l'accord intercantonal sur le financement des Hautes Ecoles ont été acceptés. **OBWALD** : le souverain a dit oui à un aménagement sur la loi scolaire qui porte, entre autres, sur la durée de l'école obligatoire de 8 à 9 ans. Il a dit oui aussi à la loi encourageant la construction de logements et la propriété. **SCHAFFHOUSE** : la nouvelle loi sur la formation professionnelle (une première en Suisse : elle prévoit un congé-jeunesse rétribué d'une semaine) et la loi sur la chasse ont été acceptées. **SCHWYZ** : désormais, les paroisses seront indépendantes des communes politiques. Le souverain a en effet accepté l'aménagement de la constitution cantonale sur la séparation entre l'Etat et l'Eglise. Les Schwyzois ont aussi accepté un crédit de 18,2 millions de francs pour l'achat de l'école d'agriculture de Pfäffikon, qui appartenait jusque lors au monastère d'Einsiedeln. **SOLEURE** : la loi sur le personnel d'Etat, le principe de la taxe sur les poubelles, la loi sur les transports publics et le concordat intercantonal sur les médicaments ont été acceptés. **URI** : l'église St. Pierre et Paul d'Andermatt pourra être rénovée, puisque les Urnais ont largement accepté le crédit de 1,5 million de frs.s. destiné à cet effet. De même, le canton pourra contribuer financièrement à la mise en place du centre CIM (Computer Integrated Manufacturing) en Suisse centrale. **VAUD** : un seul objet était soumis au vote : l'initiative demandant l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers sur le plan cantonal a été largement refusée (seuls 26,4% des électeurs ont dit "oui" !). **ZURICH** : pas d'allègement fiscal des locataires : le souverain zurichois a refusé l'initiative qui demandait cet allègement. Il a dit oui par contre à un crédit de 30 millions de francs destiné à l'édification d'un bâtiment technique pour la police cantonale. Oui aussi à la révision de la loi sur les titres et à l'augmentation de la subvention cantonale aux divisions hospitalières des foyers pour personnes âgées (88,1% des électeurs étaient d'ailleurs pour). ■

Coupe Davis : la Suisse en finale

Direction : le Texas



Marc Rosset et Jakob Hlasek

Ils ont laissé leurs quelques 18.000 supporters du Palexpo de Genève aphones. Marc Rosset et Jakob Hlasek ont en effet remporté la demi-finale de la Coupe Davis, en battant le Brésil. Ils se sont même offert le luxe de rafler les cinq matchs (les quatre "simples" contre Jaime Oncins et Luiz Mattar et le double contre Cassio Motta et Fernand Riese), durant trois jours qui auront fait rêver plus d'un. Les Américains ayant gagné contre les Suédois au même moment, Rosset et Hlasek les rencontreront donc les 4, 5 et 6 décembre prochain à Fort Worth (Texas/USA). Ce sera la première fois que la Suisse disputera une finale de Coupe Davis (gagnée l'an dernier par la France) pour essayer d'emporter le fameux trophée, appelé malicieusement par les amateurs le "saladier". ■